



MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Acte d'engagement

Numéro de marché

1 POUVOIR ADJUDICATEUR

Pouvoir adjudicateur	Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70)
Adresse	20, avenue des Rives du Lac 70000 Vaivre-Et-Montoille
Mandataire	sans objet
Adresse	
Personne habilitée à signer le marché	Jacques ABRY, président du SIED 70
Adresse	20, avenue des Rives du Lac 70000 Vaivre-Et-Montoille

2 CONTRACTANT(S)

Le, contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

- Les cocontractants soussignés**, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :
- conjoint** (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées).
- solidaires**, les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom "Entrepreneur".

1^{er} cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET

TVA intracommunautaire

2. cotraitant :

M/Mme contractant personnellement,

La société

RCS

Représentée par dûment habilité(e),

Adresse

Code NAF N° SIRET

TVA intracommunautaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

conjoint

solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés, après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 44, 45 et 46 du code des marchés publics 2006,

AFFIRME(NT), sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée,

S'ENGAGE(NT), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCP, à exécuter les prestations aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

3 OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché de services portant sur le nettoyage des locaux du SIED 70 décrits à l'article 1.1 du CCP

4 DUREE DU MARCHE

Le marché a une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2015. Il pourra être reconduit par tacite reconduction de deux périodes d'un an chacune, sauf dénonciation 3 mois avant le terme par l'une ou l'autre partie.

5 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

Les prix sont fermes et actualisables annuellement dans les conditions de l'article 4.4 du CCP

	Montant HT de l'offre
Forfait F mensuel correspondant aux prestations décrites aux paragraphes A), B), C) et D) de l'article 4.5 du CCP	
Forfait pour la prestation décrite au paragraphe E) de l'article 4.5 du CCP	

6 PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition indiquées sur le tableau de l'article 5 ci-dessus.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>		
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB	<input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>		
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet	<input type="text"/>

2^{ème} cotraitant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>		
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB	<input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>		
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet	<input type="text"/>

Ordonnateur

Comptable assignataire des paiements

Chapitre budgétaire Article

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics 2006 :

Le marché est passé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée à l'entrepreneur dans un délai qui court à compter de la date de remise de l'offre.

Ce délai est de 90 jours.

Fait à

Le

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement selon les prestations et le montant total du marché indiqué sur le tableau ci-dessous

Fait à Vaivre-Et-Montoille

Le

Le président du SIED 70

Jacques ABRY

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du nantissement ou de la cession de créance

